



L'abus et la négligence des enfants au Canada: Comparaisons entre 1998 et 2003¹

Nico Trocmé, Bruce MacLaurin, Barbara Fallon, Tara Black et Jules Lajoie

Les études canadiennes sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants de 1998 et 2003 (ECI-1998 et ECI-2003) sont les première et deuxième études d'envergure nationale portant sur l'incidence des signalements de mauvais traitements infligés aux enfants et sur le profil des enfants et des familles sur lesquels enquêtent les services canadiens de protection de l'enfance. À l'automne 1998, l'ECI-1998 a répertorié 7 672 enquêtes sur la maltraitance d'enfants² menées par un échantillon représentatif de 51 secteurs de services de protection de l'enfance à travers le Canada et à l'automne 2003, l'ECI-2003 a répertorié 14 200 enquêtes sur la maltraitance d'enfants menées par un échantillon représentatif de 63 secteurs de services de protection de l'enfance. Dans toutes les provinces et tous les territoires à l'exclusion du Québec, les travailleurs des services de protection de l'enfance ont rempli un formulaire de collecte de données standardisées de trois pages. Au Québec, l'information a été tirée directement d'un système d'information administrative. Les estimations annuelles nationales pondérées ont été calculées d'après ces enquêtes.

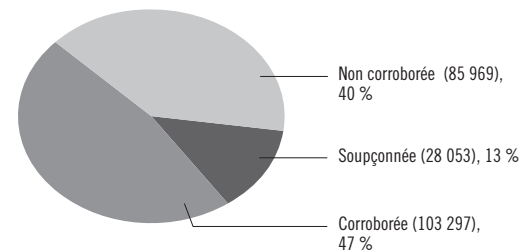
Mauvais traitements corroborés et ayant fait l'objet d'une enquête

En 2003, on estime à 217 319 le nombre d'enquêtes axées sur l'enfant qui ont été menées au Canada en 2003 (en excluant le Québec). Quarante-sept pour cent de ces mauvais traitements ont été corroborés, soit dans 103 297 enquêtes axées sur l'enfant (taux d'incidence de 21,71 cas de maltraitance corroborée pour 1 000 enfants). Dans 13 % des enquêtes, on ne disposait pas de preuves suffisantes pour corroborer les

mauvais traitements; toutefois, la maltraitance demeurerait soupçonnée par le travailleur enquêteur. Dans un total de 40 % des enquêtes, la maltraitance n'a pas été corroborée.³

Après avoir inclus les données administratives du Québec, on a estimé à 235 315 le nombre d'enquêtes sur la maltraitance d'enfants (38,33 enquêtes pour 1 000 enfants) menées au Canada en 2003. Dans près de la moitié des enquêtes, la maltraitance a été corroborée par le travailleur enquêteur, ce qui donne un taux d'incidence national de 18,67 cas de mauvais traitements corroborés pour 1 000 enfants.⁴

Figure 1. Enquêtes sur la maltraitance d'enfants au Canada, à l'exclusion du Québec (ECI-2003)
Les estimations basées sur un échantillon de 11 562 enquêtes de maltraitance aux enfants

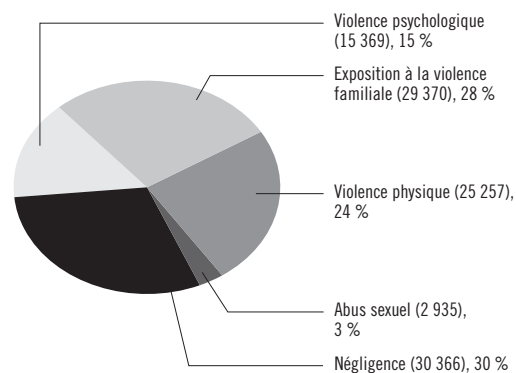


Source: Données principales de l'ECI-2003, Tableau 3-1.

La figure 2 présente les principales catégories de mauvais traitements corroborés au Canada en 2003. La négligence constitue la forme la plus courante de maltraitance corroborée au Canada. Dans près du tiers (30 %) des cas où la maltraitance a été corroborée (un nombre estimé de 30 366 enquêtes), la négligence constitue la principale forme de mauvais traitement. L'exposition à la violence familiale constitue la deuxième forme de maltraitance corroborée la plus

courante (un chiffre estimatif de 29 370 cas de maltraitance corroborée), suivie de près par la violence physique (25 257 cas de maltraitance corroborée). La violence psychologique constitue la principale forme de mauvais traitements corroborés dans 15 % des cas (15 369 enquêtes sur la maltraitance corroborée), tandis que les cas d'abus sexuels représentent 3 % des cas de maltraitance corroborée (2 935 cas de maltraitance corroborée).

Figure 2. Principale catégorie de maltraitance corroborée envers les enfants au Canada, à l'exclusion du Québec (ECI-2003)
Les estimations basées sur un échantillon de 5 660 enquêtes de maltraitance aux enfants



Source: *Données principales de l'ECI-2003*, Tableau 3-3.

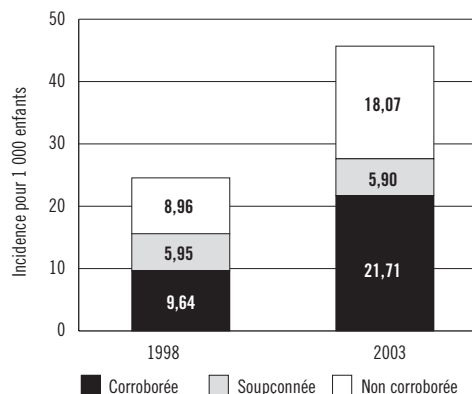
Comparaison entre 1998 et 2003

Le taux de maltraitance corroborée dans l'échantillon de base de l'ECI-2003 au Canada, à l'exclusion du Québec,⁴ s'est accru de 125 %, passant de 9,64 cas pour 1 000 enfants en 1998 à 21,71 en 2003. Cette hausse de la maltraitance documentée peut s'expliquer par l'amélioration et l'élargissement des procédures d'enquête et de signalement, notamment:

- 1) des changements dans les pratiques de corroboration de la maltraitance,
- 2) le recensement plus systématique des frères et soeurs victimes de maltraitance, et
- 3) une plus grande sensibilisation à la violence psychologique et à l'exposition à la violence familiale.

Cette augmentation du nombre de cas de maltraitance corroborée semble en partie attribuable à un changement dans la façon dont les travailleurs des services de protection de l'enfance classifient les cas, une proportion beaucoup plus petite de cas étant classée dans la catégorie « soupçonnés » : 13 % en 2003 par rapport à 24 % en 1998. L'adoption

Figure 3. Enquêtes sur la maltraitance d'enfants au Canada, à l'exclusion du Québec (ECI-1998 et ECI-2003)
Les estimations basées sur un échantillon de 5 359 (ECI-1998) et de 11 562 (ECI-2003) enquêtes de maltraitance aux enfants



Source: *Données principales de l'ECI-2003*, Tableau 9-1.

d'outils d'évaluation structurés et de nouveaux programmes de formation axés sur les compétences peut être en partie responsable de ce changement.

Le recensement plus systématique des frères et soeurs victimes constitue un deuxième facteur expliquant la hausse globale du nombre de cas de maltraitance corroborée envers les enfants. Le nombre moyen d'enfants ayant fait l'objet d'une enquête par famille est passé de 1,41 à 1,66 (voir le tableau 9-2 dans le rapport sur les données principales de l'ECI-2003). Par conséquent, le nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une enquête s'est accru plus rapidement que le nombre de familles ayant fait l'objet d'une enquête, qui a augmenté de 56 %, passant de 83 976 familles en 1998 à 130 594 en 2003.

Le troisième facteur en importance à l'origine de la hausse du nombre de cas de maltraitance corroborée est l'augmentation considérable du nombre de cas d'exposition à la violence familiale et de violence psychologique (figure 4). Le taux d'exposition à la violence familiale s'est accru de 259 %, passant de 1,72 cas corroborés pour 1 000 à 6,17. Le taux de violence psychologique s'est accru de 276 %, passant de 0,86 à 3,23 cas de maltraitance corroborée pour 1 000. En 2003, ces deux formes de maltraitance représentaient 43 % de tous les cas de maltraitance corroborée, par rapport à 27 % en 1998. Ces hausses reflètent un changement dans la prise de conscience des conséquences pour l'enfant de la violence psychologique et de l'exposition à la violence familiale et, dans certaines provinces et certains territoires, des changements dans les lois à cet égard.

